



GRANDLYON
communauté urbaine

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE**

Conseil de communauté du **15 septembre 2014**

Délibération n° 2014-0267

commission principale : déplacements et voirie

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) : Villeurbanne

objet : Prolongation des rues Henri Legay et Jean Bertin - Requalification de la rue Jean Bertin - Clôture et approbation du bilan de la concertation préalable

service : Direction de la voirie

Rapporteur : Monsieur le Vice-Président Abadie

Président : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 165

Date de convocation du Conseil : vendredi 5 septembre 2014

Secrétaire élu : Madame Elsa Michonneau

Compte-rendu affiché le : mercredi 17 septembre 2014

Présents : MM. Collomb, Kimelfeld, Mme Vullien, MM. Bret, Da Passano, Mme Guillemot, M. Abadie, Mme Picot, MM. Le Faou, Philip, Mme Geoffroy, MM. Galliano, Passi, Mme Dognin-Sauze, MM. Colin, Charles, Brumm, Brachet, Mme Le Franc, MM. Crimier, Barral, Mme Farih, M. Claisse, Mme Laurent, M. Llung, Mmes Vessiller, Cardona, MM. Vesco, Vincent, Rivalta, Rousseau, Desbos, Aggoun, Mme Ait-Maten, M. Artigny, Mme Balas, MM. Barge, Barret, Mmes Basdereff, Belaziz, MM. Bernard, Berthilier, Blache, Blachier, Boudot, Bousson, Mme Bouzerda, M. Broliquier, Mme Brugnera, M. Buffet, Mme Burricand, MM. Butin, Cachard, Calvel, Casola, Chabrier, Charmot, Mme Cochet, MM. Cochet, Cohen, Compan, Mmes Crespy, Croizier, M. Curtelin, Mme David, M. David, Mme de Lavernée, MM. Denis, Devinaz, Diamantidis, Eymard, Mme Fautra, MM. Fenech, Forissier, Mme Frier, MM. Fromain, Gachet, Mmes Gailliot, Gandolfi, Gardon-Chemain, MM. Gascon, Genin, George, Geourjon, Mme Ghemri, MM. Gillet, Girard, Mme Glatard, MM. Gomez, Gouverneyre, Grivel, Guiland, Guimet, Hamelin, Havard, Hémon, Mmes Hobert, Iehl, M. Jacquet, Mme Jannot, MM. Jeandin, Kabalo, Kepenekian, Lavache, Mme Laval, M. Lebuhotel, Mmes Lecerf, Leclerc, MM. Longueval, Martin, Mmes Maurice, Michonneau, M. Millet, Mme Millet, MM. Moretton, Morage, Mme Nachury, M. Odo, Mmes Panassier, Peillon, Perrin-Gilbert, M. Petit, Mmes Peytavin, Piantoni, Picard, M. Pillon, Mmes Poulain, Pouzergue, MM. Pouzol, Quiniou, Mme Rabatel, MM. Rabehi, Rantonnet, Mmes Reveyrand, Reynard, MM. Roche, Roustan, Rudigoz, Sannino, Mme Sarselli, MM. Sécheresse, Sellès, Mme Servien, M. Suchet, Mmes Tifra, Varenne, MM. Vergiat, Veron, Vial.

Absents excusés : Mme Baume (pouvoir à M. Hémon), M. Bérat (pouvoir à M. Guiland), Mme Berra (pouvoir à M. Cochet), M. Bravo (pouvoir à Mme Ghemri), Mmes Burillon (pouvoir à Mme Bouzerda), Corsale (pouvoir à M. Gascon), M. Coulon (pouvoir à M. Lebuhotel), Mme de Malliard (pouvoir à M. Charmot), M. Piegay (pouvoir à M. Galliano), Mmes Pietka (pouvoir à M. Genin), Runel (pouvoir à Mme Peillon), MM. Sturla (pouvoir à Mme David), Uhlrich (pouvoir à M. Geourjon), Vaganay (pouvoir à M. Diamantidis), Vincendet (pouvoir à Mme Leclerc).

Absents non excusés : Mme Beautemps.

Conseil de communauté du 15 septembre 2014**Délibération n° 2014-0267**

commission principale : déplacements et voirie

objet : **Prolongation des rues Henri Legay et Jean Bertin - Requalification de la rue Jean Bertin - Clôture et approbation du bilan de la concertation préalable**

service : Direction de la voirie

Le Conseil,

Vu le rapport du 27 août 2014, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Le présent rapport a pour objet de clôturer la procédure de concertation préalable au titre des articles L 300-2 et R 300-1 du code de l'urbanisme pour le projet de prolongement des rues Henri Legay et Jean Bertin et la requalification de la rue Jean Bertin à Villeurbanne.

Le projet

Cette opération s'inscrit dans le cadre du projet urbain du Carré de Soie. Elle est connexe à l'aménagement de la zone d'aménagement concerté (ZAC) Villeurbanne La Soie.

Le Conseil de communauté a approuvé, par sa délibération n° 2013-4038 du 24 juin 2013, le bilan financier prévisionnel et a décidé l'individualisation partielle d'autorisation de programme relative à la ZAC Villeurbanne La Soie.

Les objectifs poursuivis pour le prolongement des rues Henri Legay et Jean Bertin, et la requalification de la rue Jean Bertin, tels que proposés à la concertation sont :

- assurer un maillage entre la rue Alfred de Musset et la rue de la Poudrette via les rues Henri Legay et Jean Bertin prolongées.
- assurer le développement de la trame viaire du projet urbain du Carré de soie pour favoriser les déplacements tous modes entre les quartiers existants et à créer (notamment Villeurbanne la Soie via la traversée de T3 à terme).
- inscrire cet aménagement dans la logique de parc habité, en lui donnant un profil et des aménagements paysagers de qualité.

La concertation préalable

Par délibération n° 2013-4237 du Conseil de communauté du 18 novembre 2013, les objectifs poursuivis par le projet et les modalités d'ouverture à la concertation préalable ont été approuvés.

Conformément à cette délibération, la concertation s'est déroulée du 2 décembre 2013 au 10 janvier 2014, selon les modalités suivantes :

- un dossier de concertation accompagné d'un cahier destiné à recevoir les observations des personnes intéressées a été mis à disposition du public à l'Hôtel de la Communauté urbaine de Lyon et à la mairie de Villeurbanne durant toute la période de concertation,
- 2 avis ont été publiés dans les journaux d'annonces légales (Le Tout Lyon dans son édition du 23 novembre 2013 et Le Progrès dans son édition du 23 novembre 2013),
- un avis administratif annonçant le début de la concertation a été affiché aux emplacements réservés aux publications officielles à la Communauté urbaine et en mairie de Villeurbanne durant la période de concertation.

A l'issue de cette concertation, il a été inscrit un seul avis sur le registre déposé en mairie de Villeurbanne. Celui-ci exprime le souhait de maintien de la rue Jean Bertin à double sens sur sa partie existante, alors que le projet prévoit sa mise en sens unique sur toute sa longueur.

La rue Jean Bertin existante présente des largeurs de chaussée et de trottoir très faibles, ce qui crée de l'inconfort à la fois pour la circulation des véhicules légers et des poids lourds, et les piétons. L'élargissement de la rue Jean Bertin sur cette section n'est pas envisageable à ce jour pour des questions de maîtrise foncière.

Compte tenu de la volonté de créer un cheminement piétons sécurisé et confortable sur la rue Jean Bertin, tout en maintenant une chaussée suffisamment large pour permettre l'accès des poids lourds à l'ensemble des activités riveraines, l'emprise foncière disponible sur la rue Jean Bertin existante est insuffisante pour permettre l'aménagement d'une chaussée à double sens. Il en résulte que la rue Jean Bertin sera nécessairement à sens unique sur l'ensemble de sa longueur sachant que la section la moins large contraint l'aménagement du prolongement de la rue Jean Bertin qui s'effectuera en continuité.

Pour ces raisons, la mise à double sens de la rue Jean Bertin n'est pas techniquement envisageable à court terme. La mise à double sens sur l'ensemble de sa longueur ne pourra être envisagée qu'à plus long terme, par son élargissement conformément à l'emplacement réservé (ER) n° 97 du plan local d'urbanisme (PLU).

Le bilan ne fait ressortir aucun élément de nature à entraîner une modification des objectifs poursuivis par le projet et des documents soumis à la concertation.

Il est donc proposé au Conseil de communauté de prendre acte du bilan de la concertation préalable ;

Vu ledit dossier ;

Ouï l'avis de sa commission déplacements et voirie ;

DELIBERE

1° - Clôt la concertation préalable relative au projet de prolongement des rues Henri Legay et Jean Bertin et de requalification de la rue Jean Bertin à Villeurbanne, conformément aux articles L 300-2 et R 300-1 du code de l'urbanisme.

2° - Arrête le bilan de la concertation préalable pour ce projet.

3° - Décide la poursuite des études.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 17 septembre 2014.